



VARENNES

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 631-58 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe J afin de modifier les frais et montants des dépôts de garantie liés aux permis de déblai et remblai en zone agricole

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 4 mai 2026.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 5 mai 2026.

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,


M^e Nicolas Koltoukis, avocat

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 5 mai 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 5 mai 2026.

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,


M^e Nicolas Koltoukis, avocat